

DECISION N° 2024-12

OBJET : Événementiel – Aqua Move It du 20 juin 2024

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU la délibération n° 240402-3 du 2 avril 2024 portant modification de la grille tarifaire des activités du Dôme, déterminant le tarif événementiel entre 15 et 35 euros sur décision du Président ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 19 octobre 2022, aux fins de décider de l'alinéation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

CONSIDERANT l'organisation de l'événementiel « Aqua Move It » le 20 juin 2024 ;

CONSIDERANT la volonté du Syndicat de distribuer 2 entrées gratuites aux abonnés du compte Instagram du Dôme dans le cadre d'un jeu-concours, dans une optique de dynamisation de la fréquentation de nouveaux usagers aux événements du Dôme et dans l'objectif de croître le nombre de followers sur les réseaux sociaux du Dôme ;

CONSIDERANT la volonté du Syndicat de distribuer 4 entrées gratuites aux agents d'Unilys dans le cadre d'un jeu-concours interne, dans une optique de dynamisation de la transversalité professionnelle et du bien-être au travail ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De fixer le tarif public de l'événementiel « Aqua Move It » du 20 juin 2024 à un prix unitaire de 15 euros ;

ARTICLE 2 : De délivrer gratuitement un lot de 2 places aux usagers, participant au jeu-concours externe créé pour l'occasion, pour une valeur totale de 30 euros ;

ARTICLE 3 : De délivrer gratuitement 4 places aux agents d'Unilys, syndicats signataires de la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux boucles des Yvelines, participant au jeu-concours interne créé pour l'occasion, pour une valeur totale de 60 euros.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **18 JUIN 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **18 JUIN 2024**



Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal